

# REUNIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Présents : Yvan PETIT, Bourgmestre-Président.

Didier ROUARD, Fabienne ROBA, Jean HYAT, Echevins.

Michel JÉRÔME, Eugène BRASSEUR, Marie-Claude ABSIL, Pierre LEDENT, Hervé RONDIAT, Christophe LONNOY, Christian MATAGNE, Nathalie JAMIN, Geneviève GODFRIN, Christian LAMBERT, Christian ALEXANDRE, Conseillers communaux.

M. Jacques LEBRUN, Secrétaire communal ff

Séance du 11 octobre 2007  
Absent : Christian ALEXANDRE

LE CONSEIL COMMUNAL,

En séance publique,

## 1. PROCES-VERBAL

approuve le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2007.

## 2. FABRIQUES D'ÉGLISE

2.1. émet un avis favorable au compte 2005 de la Fabrique d'église de Hulsonniaux :

Recettes	Dépenses	Intervention communale	Boni
20.075,57	6.385,71	8.591,92	13.689,86

2.2. émet un avis favorable au budget 2008 des Fabriques d'église de :

Fabriques	Custinne	Wanlin
Recettes	18.094,38	12.288,87
Dépenses	18.094,38	12.288,87
Intervention communale	9.966,01	10.326,21

## 3. ECOLE COMMUNALE

Entend le rapport du Directeur de l'école communale, M. Michel GILLARD, sur la situation de chacune des implantations scolaires, à l'occasion de la rentrée 2007-2008 ;

## 4. Par 10 voix pour et 4 abstentions

### 4.1. SWDE

Décide de souscrire 441 parts sociales de 25 euros dans le capital du service de distribution d'eau.

### 4.2. FINANCES COMMUNALES

4.2.1 Modifie comme suit le budget ordinaire de la commune pour l'exercice 2007 :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	4.892.628,65	4.436.791,59	455.837,06
< crédits	0	35.829,11	35.829,11
> crédits	+28.964,51	+103.767,24	-74.802,73
Nouveau résultat	4.921.593,16	4.504.729,72	416.863,44

4.2.2. Modifie comme suit le budget extraordinaire de la commune pour l'exercice 2007 :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	3.455.227,52	3.455.227,52	0
< crédits	0	-1.371,89	-1.371,89
> crédits	+72.718,00	+74.089,89	+1.371,89
Nouveau résultat	3.527.945,52	3.527.945,52	0

## 5. Par 10 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions

### CONVENTION AVEC LA POSTE

Décide de conclure avec la Régie des Postes un contrat d'occupation d'une parcelle de terrain située à Houyet, pour une période de 9 années, soit du 01.05.2006 au 30.04.2015, moyennant une redevance annuelle de 1.550 euros.

## 6. à l'unanimité

### 6.1. ECOLE COMMUNALE – R.O.I.

Approuve le règlement d'ordre intérieur de l'école communale, applicable aux élèves et aux parents d'élèves.

### 6.2. SUBSIDES AUX ASSOCIATIONS

Décide d'octroyer un subside de fonctionnement pour l'année 2007 aux associations suivantes :

Association	Subside
Protection des animaux	347,05
Parents-secours	124,00
Théâtre-action	500,00
Vents d'Houyet	200,00
Comité de jumelage	743,68
Maison de la laïcité	123,95
Office du Tourisme de Houyet	4.957,87
Maison du Tourisme du Val de Lesse	13.767,59
Office de Développement et de Promotion de Houyet	5.000,00
Matélé	2.100,00

### 6.3. TAXE SUR LES PARCELLES NON BÂTIES

Modifie comme suit l'article 3 du règlement-taxe sur les parcelles non bâties dans un lotissement non périmé voté le 13.06.07 :

«Le taux de la taxe est fixé à 20 € par mètre courant de longueur de parcelle à front de voirie et limité à 350 € par terrain/parcelle non bâti(e). Lorsque la parcelle est située dans les limites d'une zone protégée, en vertu des articles 393 à 405 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, le taux est fixé à 25 € par mètre courant de longueur de parcelle à front de voirie et limité à 350 € par terrain/parcelle non bâti(e). Lorsqu'une parcelle jouxte la voirie des deux côtés, seul le plus grand des côtés est pris en considération pour le calcul de l'imposition.

**6.4. PLAN MERCURE 2007-2008**

Décide d'adhérer au plan MERCURE, d'approuver le dossier de candidature portant réfection de la rue des Déportés à Hour pour un montant estimé à 463.750,16 euros TVAC, de solliciter, pour l'année d'imputation 2008, l'intervention financière de la Région wallonne et de passer un marché de services avec un auteur de projet pour l'étude de ces travaux.

**6.5. PLAN TRIENNAL 2007-2009**

Arrête comme suit le programme triennal des travaux 2007-2009 :

Année	Travaux	Montant
2007	Rue des Déportés à Hour	463.750,17 TVAC
2008	Rues d'Inzépia et à l'Auche à Mesnil-St-Blaise	218.458,60 TVAC
2009	Rue de Trussogne à Celles Rues du Bonnier et du Frujia à Ciergnon Rue Joseph Garnier à Custinne Rue du Village à Finnevaux Rues du Crévia et des Roches à Hour Rues basse et de Ferage à Mesnil-Eglise Rue de Bennui à Mesnil-St-Blaise Rues de la brasserie et de Focant à Wanlin	473.352,00 TVAC

**6.6. SERVICE DES TRAVAUX - ACQUISITION D'UN QUAD ET D'UNE REMORQUE**

Approuve le cahier spécial des charges régissant l'acquisition d'un véhicule motorisé (quad) et d'une remorque pour l'entretien et les réparations du balisage des promenades sur la commune, pour une dépense estimée à 4.800 euros TVAC (marché passé par procédure négociée sans publicité).

**6.7. SERVICES ADMINISTRATIFS – ACQUISITION D'UN NOUVEAU COPIEUR**

Approuve le cahier spécial des charges régissant l'acquisition d'un nouveau copieur pour le secrétariat communal, pour une dépense estimée à 6.500 euros TVAC (marché passé par procédure négociée sans publicité).

**6.8. ECOLE DE WANLIN**

Approuve, au montant total de 201.995,37 euros TVAC, le décompte final des travaux de menuiseries extérieures et intérieures (lot n°2), réalisés dans le cadre de la rénovation et de l'extension de l'école communale de Wanlin.

**6.9. ALIENATION D'UNE PARCELLE A WANLIN**

Décide de vendre de gré à gré à M. et Mme NEUVILLE-CEINOS, domiciliés à Houyet (Wanlin), rue Gilbock 5, une superficie de 5a24ca à prendre dans la parcelle communale sise à Wanlin, cadastrée section An°74g, pour le prix de 3.700 euros, tous frais à charge des acquéreurs.

**6.10. ACQUISITION D'UNE CABINE ET DE DEUX PARCELLES DE LA SNCB**

Décide d'acquérir, pour cause d'utilité publique, les biens suivants sis à Houyet, appartenant à la SNCB HOLDING :

- Une parcelle de terrain non cadastrée d'une superficie de 123 m<sup>2</sup> située à l'arrière de la Maison communale
- Une parcelle de terrain cadastrée section C, n°22 x 6/partie et l'ancienne cabine de signalisation cadastrée section C, n°22 b 6, d'une superficie totale de 748 m<sup>2</sup>

Pour le prix de 16.000 euros, hors frais, et aux clauses et conditions du projet de compromis de vente, étant entendu que le vendeur s'engage à indiquer dans l'acte de vente authentique que le site de la cabine de signalisation n'est pas pollué.

**6.11. GARE DE HOUYET – AMENAGEMENT D'UN ESPACE MULTISERVICES**

Approuve le cahier spécial des charges régissant les travaux d'automatisation des portes et de sécurisation des locaux de la gare de Houyet, pour une dépense estimée à 16.000 euros TVAC.

**6.12. CHEMIN DE DEBARDAGE A HULSONNIAUX (point supplémentaire)**

Approuve l'acte du 04.10.07 par lequel le Collège communal a décidé de confier les travaux de création d'un chemin de débardage au lieu-dit « Ry de Vesse » à Hulsonniaux à la SPRL TAGNON de Celles, pour la somme de 2.619,25 euros TVAC.

A huis clos, ratifie diverses désignations temporaires, mise en disponibilité et réaffectation dans l'enseignement, proroge pour une nouvelle période de 6 mois prenant cours le 01.09.07 un ouvrier communal qualifié et marque son accord de principe quant à la vente d'un immeuble légué par testament à la commune et situé à Diegem, Broekstraat 20.